

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2253

présenté par

M. Bex, M. Bompard, M. Caron, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala et Mme Obono

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après le mot :

« méconnaissent »,

insérer les mots :

« l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie des travailleurs mentionnés à l'article L. 5121-6 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer une amende en cas de non-respect d'indicateurs sur la qualité de l'emploi des seniors.